

Motif des investissements :

Qualité

Pénibilité

Mixte

Nature et descriptif du projet : (intitulé, présentation synthétique de l'opération, objectifs)

Montant global des dépenses prévisionnelles H.T. :

Autres financeurs sollicités et montants subventionnés : (Union Européenne, État, Région, autres)

PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER

RIB

Copie soit :

- de l'attestation d'adhésion au Comité de Développement des Produits Fermiers de la Loire
- du certificat de production sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (AB, AOP/AOC, IGP) ou adhésion à l'ARDAB

Devis

PROCÉDURE DE DÉPÔT ET D'EXAMEN DES DOSSIERS

- **Pour être recevable**, le dossier doit être **complet** et parvenir **signé de tous les contractants. Les travaux ne doivent pas être commencés avant la décision de la Commission permanente.**
- Un courrier accusant réception de votre dossier vous sera envoyé précisant la date de passage en Commission permanente.
- La Commission permanente prend une décision.
- Une notification de décision vous est envoyée.
- Après achèvement de vos travaux ou achats de vos biens, vous nous transmettez la demande de versement de subvention et la(es) facture(s) acquittée(s) correspondante(s).
- A réception de la totalité de ces pièces nous procédons au paiement sous 4 semaines environ.

Renseignements certifiés exacts :

Fait à :, le :

Signature(s) de l'exploitant et des associés :

DEMANDE DE SUBVENTION
ANNÉE 20..

Pôle Aménagement et
Développement Durable
Service Agriculture

Loire
LE DÉPARTEMENT

AIDE A L'AMELIORATION DE LA QUALITE ET A LA REDUCTION DE LA PENIBILITE DANS LES ATELIERS DE TRANSFORMATION FERMIERE

Sauf mention spécifique, tous les renseignements demandés dans ce dossier sont indispensables.
Les dossiers incomplets feront l'objet d'un rejet.

PRESENTATION DE L'EXPLOITATION (à compléter en lettres capitales)

Nom de l'exploitation (raison sociale)

Adresse du siège de l'exploitation :

Tél. fixe : Tél. : mobile :

Courriel :

Forme juridique Exploitant individuel GAEC Autre :

N° SIRET :

N° AMEXA :

Noms des associé(e)s ou de l'exploitant :

1-..... Date d'installation : - de 40 ans DJA

2-..... Date d'installation : - de 40 ans DJA

3-..... Date d'installation : - de 40 ans DJA

4-..... Date d'installation : - de 40 ans DJA

Nombre de salariés (UTH) : Surface (SAU) : ha Irrigable :ha

Productions (inscrire dans les cases correspondantes : **1** pour l'activité principale et **2** pour l'activité complémentaire)

Animal

Lait

Bovin
 Caprin
 Ovin
 Autre :

Quotas / Cheptel

Viande

Bovin
 Caprin
 Ovin
 Porcin
 Volaille
 Lapin
 Autre :

Surface

Végétal

Maraîchage
 Prairies / fourrages
 Céréales de vente
 Vignes
 Vergers
 Autre :

Démarche de qualité	<input type="checkbox"/> AOP/AOC	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> IGP
	<input type="checkbox"/> Label Rouge :	<input type="checkbox"/> Autres :	
Adhésion à un groupement	<input type="checkbox"/> Comité Départemental des produits fermiers		
	<input type="checkbox"/> ARDAB	<input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Aucun
Transformation	<input type="checkbox"/> Non		
	<input type="checkbox"/> Oui : produits :		
Niveau d'agrément du laboratoire :	<input type="checkbox"/> Agrément européen (CEE)	<input type="checkbox"/> Dispense gracieuse	
Pourcentage de la production transformée : %			
Commercialisation	<input type="checkbox"/> Filière longue % <input type="checkbox"/> Circuits courts : %		
	<input type="checkbox"/> Vente directe <input type="checkbox"/> Restauration collective <input type="checkbox"/> Autre :		
Diversification	<input type="checkbox"/> Agrotourisme	<input type="checkbox"/> Travaux publics	
	<input type="checkbox"/> Sylviculture	<input type="checkbox"/> Autre :	
Dispositif	<input type="checkbox"/> Bouche à oreille	<input type="checkbox"/> Site internet du Département	
Comment avez-vous connu ce dispositif d'aide ?	<input type="checkbox"/> Loire magazine	<input type="checkbox"/> Presse agricole :	
	<input type="checkbox"/> Autre :		
Projets de l'exploitation	<input type="checkbox"/> Diversification :	<input type="checkbox"/> Agrandissement	
	<input type="checkbox"/> Mises aux normes	
	<input type="checkbox"/> Autre :	
	<input type="checkbox"/> Amélioration de l'outil de production (bâtiment, matériel)	
	
Connaissez-vous les autres aides agricoles du Département de la Loire ?	<input type="checkbox"/> Irrigation	<input type="checkbox"/> Économie d'énergie	
	<input type="checkbox"/> Économie d'eau potable	<input type="checkbox"/> Vente directe	
	<input type="checkbox"/> Foncier		

DESCRIPTIF DE LA SUBVENTION
<p>Cette aide réservée aux producteurs engagés dans une démarche qualité, vise à soutenir les producteurs fermiers afin d'acquérir du matériel leur permettant d'améliorer la qualité et la régularité de ses produits ainsi que les conditions de travail.</p> <p><u>Bases réglementaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lignes directrices de l'UE concernant les aides d'Etat dans le secteur agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020, modifiées par la communication de la Commission publiée au JOUE C du 9 novembre 2018 - Règlement de l'UE n° 702/2014 du 25 juin 2014, modifiées par les règlements n°2017/1084 du 14 juin 2017, n°2019/289 du 19 février 2019 et n°2020/2008 du 8 décembre 2020 - Régime d'aide d'Etat SA. 60553 (ancien SA. 49435) « Aide en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2022 ». <p><u>Bénéficiaires :</u></p> <p>Exploitant agricole produisant sous signe officiel de qualité (AOC/AOP, IGP, AB...) ou adhérent au Comité de Développement des Produits Fermiers de la Loire.</p> <p><u>Modalités d'attribution :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le siège d'exploitation du bénéficiaire doit se situer dans le département de la Loire, - le bénéficiaire doit être agriculteur à titre principal, - Les investissements éligibles doivent permettre l'amélioration et la garantie de la qualité des produits (sanitaire, organoleptique) et/ou améliorer le confort de travail du producteur, - Le montant de la subvention du Département correspond à 30 % de la dépense subventionnable et 40 % en zone PAEN. Le plafond de cette dépense subventionnable est fixé à 7 500 € et le plancher à 2 300 €, soit un montant maximum d'aide de 2 250 € et 3 000 € en zone PAEN. - Un intervalle de 5 ans minimum doit être respecté entre deux dossiers de subvention au titre de l'amélioration de la qualité et la réduction de la pénibilité dans les ateliers de transformation. - Après instruction, les aides sont attribuées dans la limite de la dotation annuelle votée par Département. <p>Matériels finançables hors pose/installation pour améliorer la qualité de la production : Cellule de refroidissement, surgélateur, canon à lavage, machine sous vide, scelleuse-soudeuse, autoclave, thermomètre, ph mètre, pièce séchage (ventilation), four (à convection, à vapeur, basse température), étuve, réfractomètre.</p> <p>Matériels finançables hors pose/installation pour réduire la pénibilité dans les ateliers de transformation : Répartiteur pour mouler les fromages, multi moules plastiques, retourneur à plateau pour les personnes qui utilisent le multi moule, bac de caillage inox sur roulette adapté pour moulage à la pelle, bac hémisphérique de caillage avec cercle dissocié sur roulette, table sur roulette ou châssis mi-hauteur ou étagère 2 étages permettant la mise à hauteur des produits ou des caisses pour la vente, chariot de transport inox avec poignée amovible à clip, chariot de transport inox pour le transport et le stockage des barres à saucissons, monte-charge pour le transport des chariots du laboratoire à l'étage où se situe le séchoir, siège ergonomique base inox soit siège assis debout ou demi assis pour moulage ou travail de découpe, matériel de transport de la matière première (boule à lait, canalisation à lait, pompe à lait, convoyeur de carcasse de porc ou volaille) au sein de l'atelier.</p> <p>Listes non exhaustive, nous contacter si le matériel faisant l'objet de cette demande de subvention n'est pas mentionné.</p>
DESCRIPTIF DU PROJET
<p>Liste du matériel à financer avec coût unitaire H.T. : (se reporter à la liste ci-dessus)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>